N° 315 JANVIER -FEVRIER 2013

Le Quintinais

Bulletin municipal d'échanges et d'informations

Edito 1-2

Vœux 2013

Citoyenneté 3-4

J'ai 16 ans : je me fais recenser...
... et je n'attends pas !

Solidarité 4

L'arbre de Noël au Secours Populaire

Vie sportive 4

Une nouvelle discipline sportive à la salle Tournemine

Agenda

Jeudi 31 janvier à 20h30
Conseil Municipal

Dimanche 3 février
Repas des aînés

Dimanche 24 mars
Commémoration du 19 mars (FNACA) au monument aux morts

Edito

Vœux 2013

• Y.Briens Maire

L'année 2012 à peine terminée, les lumières de Noël rangées, et nous voilà déjà à l'aube de cette nouvelle année. Je veux vous offrir à toutes et à tous mes vœux pour 2013.

Des vœux d'espoir de voir se réaliser, pour chacun d'entre vous, les projets envisagés. Je souhaite à chacun d'entre nous de vivre une année riche d'émotions, de bonheurs petits ou grands, dans un contexte général ou individuel pas toujours simple.

Le vœu qu'en cette nouvelle année, partout dans le monde, la paix progresse. Les évènements de ce mois de janvier, au Mali, en Algérie ou ailleurs ne poussent pas à l'optimisme. Ils nous rappellent que nous devons rester vigilants, que le vivre-ensemble ne va pas toujours de soi. Que les valeurs de tolérance, de respect, d'ouverture à l'Autre sont plus que jamais nécessaires et qu'elles doivent s'incarner au quotidien.

La France, pays des Lumières et de la Liberté. A chacun d'entre nous de faire vivre ces idées d'espérance pour un monde meilleur.

Dans ce nouveau numéro du quintinais de début d'année, sans retranscrire l'ensemble du discours de la soirée des vœux du 11 janvier, je souhaite vous tenir informé du compte-rendu de la dernière inspection pour le label « ville fleurie » en juillet 2012.

Le jury national a décidé de nous retirer la 4ème fleur et ce, pour plusieurs raisons. Dans l'exposé de ses conclusions qu'il nous a transmit fin décembre, il a noté :

« Le fleurissement est trop classique, parfois dépassé ; les bacs sont trop présents… près du plan d'eau, le talus paillé, composé de plantations d'arbustes, de rosiers paysagers et de plantes vivaces manque complètement d'harmonie tant des formes que de couleurs…. Sur l'ensemble de la commune, le constat de tailles sévères et inappropriées de nombreux arbres est préjudiciable au bon développement et à la survie de ces derniers et de telles tailles risquent d'engendrer des ruptures totales ou partielles…

En conclusion, il est impératif pour Quintin de définir un plan de gestion de l'arbre, d'évoluer dans la conception des massifs et dans le choix du mobilier urbain si elle veut retrouver sa 4ème fleur. »

Les raisons avancées par le jury ne nous ont pas complètement surpris, nous savions que notre gestion des arbres était notre point faible, par contre nous avons été surpris qu'il ne tienne pas davantage compte des efforts réalisés depuis la précédente inspection (2010) et qu'il manifeste des opinions esthétiques aussi tranchées.

Cela ne va pas nous empêcher pour autant de poursuivre nos efforts pour améliorer notre fleurissement et de mener à bien les projets qui sont les nôtres et il ne faut pas que cela occulte les actions menées dans le domaine des espaces verts depuis le début de notre mandat. En voici quelques exemples :

• • •

Fleurissement

• Suppression d'un nombre important de bacs et de jardinières (plus de 100) tout en réaménageant les massifs (vivaces..) et en favorisant les plantations en plein sol (fleurs le long du château par exemple).

• Réaménagement de certains espaces (Parc Roz-Maria ou espace Covec, sous la tourelle du château) en plantant des arbustes grimpants (rosiers…) pour mettre en valeur les murs et donner une cohérence paysagère à ces espaces.

Les arbres

Plus de 1500 arbres appartenant à la ville ; d'anciennes habitudes d'élagage, héritage d'un passé plus ou moins récent (anciens lotissements très arborés, suites de l'ouragan de 1987…), la problématique « arbres » à Quintin est loin d'être simple.

• Il est prévu de réaliser une étude en 2013 pour faire l'inventaire des arbres de la ville, de leur état sanitaire et des recommandations quant à leur gestion future.

• L'objectif affiché est d'avoir le bon arbre à la bonne place pour un bon usage. Cela va impliquer de notre part, des choix importants de conservation ou d'abattage. Notre ligne de conduite étant de replanter d'autres arbres mais aux bons endroits et d'anticiper leur développement futur.

Développement durable

La prise en compte des problèmes de développement durable nous a conduit à poursuivre la modification de certaines méthodes de travail et a considérablement modifié nos modes de production :

• Désormais tous nos massifs sont paillés et désherbés manuellement et régulièrement

• Réduction de l'utilisation des engrais pour l'entretien des jardinières

• Mise en place de la production biologique intégrée (PBI) pour l'ensemble de nos productions

• Utilisation de la balayeuse avec « désherbeur » (très efficace)

• Remplacement d'espaces sablés par du gazon ; espaces auparavant désherbés chimiquement (ex : lotissement St-Ladre et immeuble HLM Digaultray).

Tourisme et handicap

• Dans le cadre des visites "Quintin au doigt et à l'oreille" certains bacs (entrée de l'église) ont été spécialement conçus pour recevoir des plantes ou fleurs odorantes.

• En 2012, la réalisation d'un « jardin des simples » d'une part pour venir compléter les visites sur les plantes médicinales et d'autre part pour permettre la conservation de variétés existantes ou ayant existé sur Quintin.

En conclusion

Même si tout ne nous satisfait pas complètement, si nous avons l'impression, le sentiment que nous n'allons pas assez vite, l'argent de nos concitoyens dépensé dans le cadre de la végétalisation de notre ville est utilisé à bon escient. Que les réalisations effectuées depuis 4 ans mais surtout ces deux dernières années vont dans le bon sens et vont dans la direction que nous avons choisie. Je ne sais pas si nous récupérerons notre 4ème fleur. Ce que je sais, c'est que nous allons continuer d'œuvrer avec l'ensemble des services de la ville à l'embellissement de notre ville, en tenant compte des remarques effectuées (les alentours de l'étang), en maitrisant les coûts et en poursuivant les actions engagées.

Si celles-ci rejoignent les critères du jury lors de la prochaine inspection, nous ne pourrons que nous en féliciter mais c'est avant tout pour Quintin et le plaisir des Quintinais et des visiteurs que nous menons ces actions.

Pour beaucoup d'entre nous, l'utilisation de l'informatique est un outil privilégié pour un accès rapide à l'information. C'est pour aller dans ce sens que j'ai créé mon site internet :

www.mairedequintin.fr

pour vous tenir informé de mon actualité et de celle de la ville de Quintin, pour vous permettre également de me faire part de vos commentaires pour répondre au mieux à vos besoins.

Les médecins

Maison médicale
« Le Vieux Moulin » à Quintin
02 96 74 89 89.
Docteurs Frouard, Pigeon, Delobel, Thébault et Geffroy

Cabinet St-Sébastien à Quintin
Docteur Lenorais 02 96 74 95 00.

Pôle médical de La Villeneuve
à Saint-Brandan, 02 96 79 65 19.
Dr Thomas et Dr Josse (collaboratrice associée).

Docteur Chancereul de Plaintel,
02 96 32 06 43.

En cas d'urgence médicale,
veuillez composer le 15

Opticiens

David Godin
7 rue au lin - 02 96 74 95 65
7 rd pt Villeneuve - 02 96 69 28 31
Optic 2000 Mazevet
23, Grand'rue - 02 96 58 18 64

A la Maison Médicale « Le Vieux Moulin »

Neurologue -Violaine Denys
02 96 74 89 89.
Diététicienne -Lydie Carro
02 96 43 76 59.
Psychologue clinicienne
Martine Marhadour
02 96 55 36 25.
Neuropsychologue
Emilie Cloarec
06 08 93 10 79
Pédicure - Podologue
Claire Le Chanu 02 96 74 94 14
Agnès L'Hoste-Huon
02 96 74 91 62
Sage femme
Mme Lohier Elisabeth
06 19 42 11 34

Orthoptiste : Noémie Guégan
La Villeneuve - 02 96 74 05 23.
Ophtalmologiste : Dr Marc Girault
14, rue de la Vallée - 02 96 74 07 07
Orthophoniste :
Sylvie et Jean-Pierre Cosiaux
imp. de la Pompe - 02 96 74 07 07
Audioprothésiste : Dr Le Borgne-Jégu
23, Grand'rue - 02 96 74 84 30
Etiopathe : Yann Kerdelant
1 Grand'rue - 02 96 79 61 28

Infirmières et infirmiers

Mme Isabelle Le Gallais
Mme Le Roux Claire
Mme Le Nagard Stéphanie
Mme Raimbault Anne
Et Mme Sylvie Carpier
14 bis rue de La Vallée - 02 96 74 80 96

Mme Guénard Nadine
Le Louédec-Blévat Delphine
Pôle Médical de La Villeneuve
Parc d'activités - St-Brandan
02 96 74 93 98. - 06 85 70 04 50.

Mme Le Normand Maryse
M. Le Biannic Bruno
et Mme Lefèvre Gaëlle
22 rue Rochonen
02 96 74 98 01.

Dentistes

MM. Y. Le Gal, B. Saverat, J-C. Herry, C. Le Gal
6-8 rue du Jeu de Paume
02 96 74 94 00
Mme Brigitte Eveillard-Duault
12 rue St-Thurian
02 96 74 02 96

Centre médico-psychologique :
10 rue des Douves
02 96 79 61 28

Hôpital
1, rue des Carmes
02 96 79 66 66

Les kinésithérapeutes

Rue du Marché aux Chevaux (face caserne des Pompiers) - 02 96 58 18 83
Soins au cabinet et au domicile
Carole ALLENO (ostéopathe)
Vincent GERARD (ostéopathe).
Joseph LOTOUT
Emilie LE BOUDEC (masseur-kiné

14 bis rue de La Vallée
02 96 74 08 12 sur rendez-vous
Caroline ROLLAND (ostéopathe)

Les pharmaciens

Pharmacie du centre
21, Grand'rue - 02 96 74 93 51
Pharmacie St-Thurian
Parking Carrefour Market
02 96 74 84 17
Pharmacie de la Villeneuve
02 96 74 93 06

Citoyenneté

J'ai 16 ans : je me fais recenser... ...et je n'attends pas !

• M. Carluec Adjoint à la citoyenneté

Il devient hélas fréquent que de jeunes quintinais désemparés viennent en mairie, à l'occasion du passage de leur permis de conduire ou de leur inscription à des examens importants comme le baccalauréat, ou le CAP par exemple ; pour essayer de régulariser leur situation vis à vis de leur "**Parcours de citoyenneté**". Ils ont laissé passer leur seizième anniversaire et réalisent trop tard qu'ils devaient faire une démarche de recensement citoyen.

Il est donc important pour l'avenir de nos jeunes de faire un point concernant une loi en service depuis quinze ans.

De quoi s'agit-il ?

Depuis le 1er janvier 1999, le recensement est obligatoire et universel ; il concerne tous les garçons et les filles âgés de 16 ans. Cette étape du "**Parcours de Citoyenneté**" est fondamentale. Ainsi tous les jeunes Français et Françaises sont tenus de se faire recenser à la mairie de leur domicile (ou par Internet), et ce **entre la date anniversaire de leurs 16 ans et les 3 mois qui suivent**. La mairie délivre alors une attestation de recensement et transmets l'inscription au Centre du Service National qui convoquera le jeune à la JAPD (Journée d'Appel de Préparation à la Défense).

Si cette démarche est éludée ou différée (on n'a que trois mois pour l'effectuer correctement), cela peut entraîner de véritables situations d'urgence administrative : le certificat de participation remis à l'issue de la JAPD est obligatoire pour tous les concours et examens soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, baccalauréat, conduite accompagnée, permis de conduire, inscription sur les listes électorales, etc).

Or, si l'étape du recensement est manquée, la convocation en JAPD sera inexistante, et si le recensement est tardif vis-à-vis de l'obligation légale (16 ans), la convocation en JAPD sera différée. Les personnes non recensées lors de cette période peuvent régulariser leur situation jusqu'à l'âge de 25 ans mais ils auront perdu pas mal d'années dans leur parcours de vie.

En somme, le meilleur moyen de réussir son parcours de citoyenneté est de ne louper aucune étape.

Comment procéder ?

Tout d'abord, inscrire en lettre fluorescentes sur son agenda, à la date de son seizième anniversaire "Recensement" !

Ensuite, deux possibilités :

• soit se présenter à la mairie muni de sa pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport) et du livret de famille de ses parents. La secrétaire, à l'accueil vous délivrera une attestation de recensement qu'il faudra conserver précieusement.

• Soit se connecter à www.mon.service-public.fr et créer son propre compte puis accéder à la démarche en ligne « recensement citoyen obligatoire » et se laisser guider. La création est gratuite et le compte est sécurisé. Les pièces justificatives doivent être numérisées au préalable (scanner ou photo numérique de qualité). Il s'agit de la copie d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) ainsi que de la copie du livret de famille. Après traitement de la demande en mairie, l'attestation de recensement sera déposée directement dans l'espace confidentiel du compte précédemment créé (vous serez averti de sa mise à disposition par courriel) : vous pourrez alors l'imprimer lorsqu'elle vous sera demandée sans risque de l'égarer !

Et après ?

Après le recensement, tout changement de domicile ou de situation familiale, professionnelle ou scolaire, doit être signalé à son centre du service national, jusqu'à l'âge de 25 ans.

Toute absence du domicile habituel pour une durée de plus de quatre mois doit également être signalée.

Il convient d'informer les autorités militaires de ces changements :

• soit en utilisant le service de changement d'adresse en ligne, https://mdel.mon.service-public.fr/je-change-de-coordonnees.html

• soit en transmettant le formulaire CERFA de "déclaration de changement de situation" au centre du service national.

http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/R1249.xhtml

Courriel : esnidf-csnver-bapd-section3.sga@defense.gouv.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
mon. Service-Public.fr
Le compte personnel des démarches en ligne

Solidarité

L'arbre de Noël au Secours Populaire

• A. Lévéder Présidente du Comité du S.P. de Quintin

Le Comité du Secours Populaire du Pays de Quintin a reçu la visite du Père Noël à la Salle des fêtes de Quintin, le vendredi 21 décembre à partir de 19h. Il fut accueilli dans une ambiance très conviviale par environ 110 personnes, sans compter l'équipe de bénévoles et leurs familles.

Le spectacle était assuré par « la Lucarne », un groupe de théâtre amateur composée de bénévoles du Secours Populaire de Saint-Brieuc. Ils ont donné 2 courtes pièces pour enfants : « La sorcière du placard à balais » et « La paire de chaussures », deux contes célèbres de Pierre Gripari entrecoupés par un intermède musical. La distribution des cadeaux du Père Noël aux enfants de moins de 12 ans s'est déroulée au rythme de l'orgue de barbarie en final du spectacle. Elle fut suivie d'une collation.

Chaque famille présente a également reçu un colis festif pour préparer les fêtes. Inutile de préciser que la soirée fut formidablement réussie.

Seule particularité, au Secours Populaire, le Père Noël n'est pas rouge (un héritage du temps où il faisait de la publicité pour une boisson gazeuse bien connue...) mais vert. Vert comme le sapin de Noël, vert comme la couleur de l'espérance que le Secours Pop' s'est donné pour mission d'apporter à celles et ceux qui en ont besoin.

D'ailleurs, une campagne « Donactions » démarre dans les jours à venir. Il s'agira d'une tombola organisée au niveau national (avec tirage national, départemental et local). Le Comité local vendra des billets sur le marché et

dans les supermarchés de la ville. On attend bien sûr que les quintinais fassent preuve, une fois de plus de générosité, pour aider l'action de solidarité de l'association auprès des plus démunis.

Vie sportive

Une nouvelle discipline sportive à la salle Tournemine

• G. Henriot Professeur du dojo

Un dojo d'Aïkido EPA a ouvert ses portes à Quintin en septembre 2012. L'association Aïkido Kintin Côtes d'Armor propose à tous la pratique de l'Aïkido dès 14 ans. Les cours, animés par Guillaume Henriot, professeur traditionnel d'aïkido, ont lieu chaque mardi de 20 h à 21 h 30 à la salle de Tournemine. Il est possible de s'inscrire à tout moment de l'année, deux cours de découverte sont offerts. Il est recommandé de venir en survêtement.

Initiation à l'Aïkido animée par l'association Aïkido Kintin Côtes d'Armor au Téléthon 2012

L' Aïkido a été crée au Japon dans la première moitié du XXe siècle par MORIHEI UESHIBA. C'est une discipline martiale unique sans compétition et sans violence : on ne travaille pas en force mais en Intelligence. L'Aïkido fournit des techniques de Self défense, de maîtrise de Soi et cela sans culte de la performance : chacun pratique en fonction de ses capacités et de ses objectifs.

Les cours : le mardi de 20h à 21h30 (adoslescents à partir de 14 ans et adultes)

Le Dojo: salle de Tournemine de Quintin
Contact :
Guillaume Henriot (Professeur du dojo)
Tél. : 06 19 87 69 48
Courriel : guillaumeelo@yahoo.fr

Bulletin d'informations municipales

Place de la Mairie
22800 - QUINTIN
Téléphone : 02 96 74 84 01
Fax : 02 96 74 06 53
Courriel : mairie@quintin.fr
Site Internet : www.quintin.fr

Directeur de publication :
Yves Briens.

Directeur adjoint : Michel Carluec.

Secrétaire d'édition :
Béatrice Pérennès.

Conception maquette :
Johan Ruellan.

Rédaction : Municipalité de Quintin

Crédit photos :
Service communication

Imprimerie :
Imprimerie Quintinaise.

Tirages : 1600 exemplaires

Dépôt légal : janvier 2013.

Nous remercions le comité de rédaction qui a collaboré à ce numéro ainsi que l'équipe municipale et les différents services.